

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, codes 36 et 43

Hebdomadaires régionaux de la Côte-Nord et du Saguenay–Lac-Saint-Jean

**Projet d'amélioration de la route 172, du km 38 au km 40,
dans la MRC du Fjord-du-Saguenay**

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 2 MAI À SACRÉ-COEUR

Québec, le 24 avril 2012 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'amélioration de la route 172, du km 38 au km 40, dans la MRC du Fjord-du-Saguenay* par le ministère des Transports. Cette séance remplace celle du 23 avril dernier qui avait dû être reportée à cause des mauvaises conditions climatiques. Elle sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mercredi 2 mai 2012, à compter de 19 h 30, à la Salle du 2^e étage du Centre récréatif de Sacré-Coeur, 51, rue Mayrand**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au BAPE afin de rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur ainsi et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. Ces documents peuvent être consultés **jusqu'au 11 mai 2012** dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bureau de la municipalité de Sacré-Cœur, 88, rue Principale Nord, Sacré-Cœur ;
- Bibliothèque de Chicoutimi, 155, rue Racine Est, Saguenay, arrondissement Chicoutimi.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

La route 172, route nationale qui relie les villes d'Alma et de Tadoussac par la rive nord du Saguenay, constitue la porte d'entrée de la région Saguenay–Lac-Saint-Jean en provenance de la Côte-Nord. Afin d'améliorer la fluidité de la circulation et la sécurité des usagers sur une longueur d'un peu plus de deux kilomètres de cette route, entre le km 38 et le km 40, le ministère des Transports du Québec (MTQ) souhaite en corriger les courbes et le profil conformément aux normes du Ministère. Ce segment de la route se trouve au cœur de la réserve aquatique projetée de la vallée de la rivière Saint-Marguerite.

Par ailleurs, la trop grande proximité de la rivière Sainte-Marguerite au sud de l'actuelle route 172 obligerait le MTQ à déplacer le tracé du nouveau tronçon vers le nord. Les travaux prévus se dérouleraient en milieu forestier, à une quinzaine de kilomètres de la municipalité de Sacré-Cœur et à une trentaine de kilomètres de la paroisse de Sainte-Rose-du-Nord. Le coût du projet est estimé à 8 M\$.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, les répercussions appréhendées concerneraient, notamment la sécurité routière, les activités de chasse et de pêche, la réserve aquatique projetée de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite ainsi que la qualité des sols.

Durant les travaux, la perturbation de la circulation et les risques de collisions avec la grande faune pourraient nuire à la sécurité routière. Une signalisation claire et adaptée serait mise en place pour renseigner les usagers de la route sur les dangers potentiels et sur les voies de contournement.

L'éloignement de la nouvelle route par rapport à la rivière Sainte-Marguerite constituerait une amélioration sur le plan environnemental. De plus, par cette nouvelle localisation, le MTQ prévoit que certaines des portions de la route 172 devant être abandonnées seraient aménagées de manière à faciliter et à rendre plus sécuritaire l'accès à la rivière pour les pêcheurs.

Les impacts du projet sur la réserve aquatique projetée de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite concerneraient par exemple l'empiétement sur le milieu naturel et la perte d'habitats. Les interventions prévues seraient toutefois réalisées d'une part conformément au décret gouvernemental qui lui confèrera un statut permanent et d'autre part en appliquant des mesures d'atténuation qui viseraient à minimiser les impacts du projet.

Selon l'étude d'impact, les travaux de construction pourraient être une source de contamination des sols et des eaux, notamment par des produits pétroliers. Le MTQ entendrait assurer le bon état de la machinerie utilisée et respecter une distance minimale de 60 m par rapport aux cours d'eau durant les opérations de ravitaillement et de nettoyage de la machinerie.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 11 mai 2012, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec), G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : route172-saguenay@bape.gouv.qc.ca.